

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 juillet 2010
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 6 juillet 2010, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la réponse du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée à la question posée le 6 juillet 2010 par l'Agence centrale de presse coréenne au sujet de l'argument défendu par les États-Unis d'Amérique, selon lequel l'incident du *Cheonan* soit examiné par la Commission militaire d'armistice.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sin Son **Ho**



**Annexe à la lettre datée du 6 juillet 2010 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réponse du porte-parole du Ministère des affaires
étrangères de la République populaire démocratique
de Corée à la question posée par l'Agence centrale
de presse coréenne au sujet de l'argument défendu
par les États-Unis d'Amérique selon lequel l'incident
du *Cheonan* devrait être examiné par la Commission
militaire d'armistice**

Les États-Unis ont fait des autorités sud-coréennes leur porte-parole s'agissant de leur exigence répétée de voir l'incident du *Cheonan* examiné par la Commission militaire d'armistice, prétendant que cet incident constitue une « violation de la Convention d'armistice de Corée ».

Le monde entier sait bien que, depuis sa signature, la Convention d'armistice de Corée a fait l'objet, par les États-Unis, de violations systématiques qui l'ont rendu caduque.

Les États-Unis ont systématiquement rendu caducs les éléments essentiels de la Convention d'armistice. Ils en ont violé les dispositions du paragraphe 60 aux termes duquel une conférence politique organisée sur un plan supérieur soit réunie en vue de résoudre par voie de négociation la question du retrait de toutes les forces de Corée et le règlement pacifique de la question coréenne. Ils ont également violé le paragraphe 13 de la Convention interdisant l'introduction en Corée de matériel destiné à des opérations militaires.

En 1991, les États-Unis ont pris unilatéralement la décision de désigner un « général » sud-coréen comme plus haut représentant du « Commandement des Nations Unies » à la Commission militaire d'armistice, alors que la Corée du Sud n'est ni Partie à la Convention d'armistice ni membre dudit commandement, échappant ainsi aux responsabilités liées à ce poste et paralysant complètement la Commission militaire d'armistice.

Les États-Unis avaient déjà détruit la Convention d'armistice et son mécanisme. Ils n'ont donc aucune raison de les invoquer maintenant en rapport avec l'incident du *Cheonan*.

En fait, les États-Unis ont un autre objectif.

Avec le temps, les doutes quant aux « résultats de l'enquête » annoncée par les autorités sud-coréennes se répandent de plus en plus partout dans le monde, alors que la communauté internationale est de plus en plus ouverte à notre proposition d'envoyer une équipe d'inspection.

Se retrouvant ainsi acculés, les États-Unis et les autorités sud-coréennes manipulent la question de l'instance de consultation afin d'essayer d'empêcher la participation de notre équipe d'inspection et de cacher la vérité derrière leur complot monté de toute pièce.

Les États-Unis ont voulu tirer parti du fait que nous ne reconnaissons pas la « Commission militaire d'armistice » pour avancer l'idée de « discussions dans le cadre de la Commission militaire d'armistice ». Ils ont commis une erreur.

Les États-Unis prétendent que l'incident peut être examiné par la « Commission militaire d'armistice » parce qu'il y a un « précédent de pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis au niveau des généraux » au sujet de violations de la Convention d'armistice.

Toutefois, la vérité au sujet de « l'incident du *Cheonan* » n'est pas encore connue. En conséquence, à l'heure actuelle, on ne peut même pas parler de violation de la Convention d'armistice.

Nous avons déjà précisé notre position à ce sujet. Une équipe d'inspection de notre Commission de défense nationale doit être envoyée pour découvrir la vérité et des contacts en vue de pourparlers militaires à haut niveau entre le nord et le sud doivent être établis à cette fin.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait respecter les principes d'objectivité et d'impartialité afin de déceler le vrai du faux et tenir compte de notre proposition visant à donner la priorité aux mesures destinées à découvrir ce qui s'est véritablement passé.
